

Notre-Dame-des-Laurentides et Lac Beauport

**Par Clermont Boivin et
Rita Bresse**

**Baptêmes, mariages,
sépultures et
annotations marginales
1905 - 1995**



Société de généalogie de Québec
Publication no 110
2007

Les racines profondes du peuple québécois se situent dans la propriété foncière, issue des concessions de terres accordées sous le régime seigneurial. Retracer l'histoire de ces terres, c'est retracer celle des premiers colons, nos ancêtres, et de leurs descendants au cours d'une dizaine de générations. C'est mesurer la somme d'efforts déployés par ces paysans à bâtir notre pays avec des moyens souvent rudimentaires. C'est aussi redécouvrir le système juridique de la Coutume de Paris qui régissait les biens et les rapports entre les individus, surtout en matière successorale. C'est pourquoi l'histoire des terres ne peut se faire sans une étude méticuleuse des actes notariés, des terriers et du cadastre, lesquels permettent d'en retracer les étapes à chaque génération.

Sous le régime français et jusqu'à l'établissement du cadastre en 1879 ce sont les seigneurs qui devaient tenir à jour les terriers qui leur permettaient de déterminer en tout temps, à l'aide des actes notariés, les propriétaires de chaque terre ou parcelle de terre dont ils percevaient les rentes seigneuriales. Mais ces terres et parcelles de terres n'étaient pas identifiées par des numéros officiels et invariables, et les notaires n'avaient d'autre moyen de les décrire, dans leurs actes, que par leurs tenants et aboutissants, lesquels changeaient continuellement d'une génération à l'autre et même au cours d'une même génération, par suite des partages successoraux et des ventes successives. Les terriers de la seigneurie de Beaupré, tenus par le Séminaire de Québec qui en était propriétaire depuis la donation que Mgr de Laval lui en fit en 1680, ont cependant servi de base à l'établissement du cadastre pour tout le territoire de la seigneurie de Beaupré, commencé en 1873 par l'arpenteur Nicolas-Venant Lefrançois et mis en vigueur le premier septembre 1879. Les transactions notariées affectant chaque lot cadastral sont enregistrées au bureau d'enregistrement toujours tenu à Château-Richer depuis son établissement en 1844.

C'est la masse énorme de documents accumulés depuis les premiers notaires de la seigneurie de Beaupré, jusqu'à nos jours, que l'auteur a dû consulter pour faire l'histoire des terres de L'Ange-Gardien. Cette histoire n'est pas seulement un répertoire de transactions foncières, mais avant tout un ouvrage qui veut faire revivre, en quelque sorte, les familles qui se sont succédé sur les terres de cette paroisse, transmises d'une génération à l'autre au milieu de toutes sortes de vicissitudes, de morcellements, de regroupements, d'aliénations souvent forcées par les difficultés des temps, en particulier dans le cas des ventes pour dettes, par les shérifs, au siècle dernier.

Un grand nombre de familles originaires de L'Ange-Gardien trouveront dans cet ouvrage l'histoire de leurs ancêtres, présentée sous une forme qui leur paraîtra sans doute un peu aride, non agrémentée de développements poétiques ou romancés, mais qui s'en tient rigoureusement aux faits réels tels qu'on les trouve dans les actes notariés et autres documents d'archives. Ce qui n'empêchera pas le lecteur d'en retirer des leçons de fierté, d'admiration et de reconnaissance pour ces paysans courageux qui, par leur vitalité, leur endurance et leur confiance en l'avenir, ont assuré la survivance de notre peuple.